L’EALA va intervenir dans la crise commerciale entre le Burundi et le Rwanda

@rib News, 10/08/2016 â€“ Source Xinhua L'AssemblÃ©e lÃ©gislative de l'Afrique de l'Est (EALA) va rÃ©voquer la dÃ©cision Burundi d'interdire les Ã©changes commerciaux avec le Rwanda, a affirmÃ© le prÃ©sident du bloc Daniel Kidega. M. Kidega a dÃ©clarÃ© aux journalistes lundi Ã Kigali, peu aprÃ¨s la tenue d'une rÃ©union avec le prÃ©sident du SÃ©nat rwandais, Berna Makuza.

Il y a deux semaines, le deuxiÃ¨me vice-prÃ©sident du Burundi Joseph Butore a averti que les citoyens burundais seraient confrontÃ©s Ã des consÃ©quences graves s'ils Ã©changent des marchandises avec les Rwandais. Depuis lors, l'Ã©change commercial entre les deux pays a considÃ©rablement diminuÃ© et le gouvernement rwandais a dÃ©clarÃ© que la dÃ©cision ne va en aucun cas affecter l'Ã©conomie du Rwanda. "J'ai entendu dire que la libre circulation des biens et des personnes a Ã©tÃ© arrÃªtÃ©e Ã la frontiÃ¨re Rwanda-Burundi. Nous avons un organisme chargÃ© des suivre les questions d'affaires et de l'investissement et d'assurer tous les droits des membres de six pays de la CommunautÃ© d'Afrique de l'est (East African Community - EAC)", a dit M. Kidega. "Ce que le Burundi fait est une violation grave de l'accord commercial de lâ€™EAC et l'EALA va enquÃªter sur la question et trouver une solution immÃ©diate. La rÃ©gion n'est pas du tou contente. Cela entrave le processus d'intÃ©gration rÃ©gionale", a-t-il dÃ©clarÃ©. Il a appelÃ© le gouvernement burundais Ã rester sur le chemin de l'approfondissement de l'intÃ©gration de lâ€™EAC, Ã permettre la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Les exportations du Rwanda vers le Burundi Ã©taient principalement des produits manufacturÃ©s, le maÃ¯s, la farine de manioc, le lait, les pommes de terre, la farine de maÃ¯s non transformÃ©e et la farine de blÃ©. Le Rwanda importe principalement les mangues, les oranges, les poissons d'argent sÃ©chÃ© et l'huile de palme. Lors d'une confÃ©rence de presse tenue la semaine derniÃ¨re, FranÃ§ois Kanimba, ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie, a affirmÃ© que la dÃ©cision du Burundi d'interdire les Ã©changes commerciaux avec le Rwanda violait le traitÃ© de lâ€™EAC sur le protocole de marchÃ© commun entre les Etats membres. Il a dÃ©clarÃ© que la dÃ©cision peu d'effet puisque les produits du Burundi pourraient Ãªtre obtenus dans d'autres pays de la rÃ©gion. Lâ€™EAC est composÃ©e de six pays, Ã savoir, le Burundi, le Rwanda, le Kenya, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda. Les Etats membres de lâ€™EAC ont convenu sur un protocole de marchÃ© commun. Le protocole de marchÃ© commun de lâ€™EAC es entrÃ© en vigueur le 1er juillet 2010, aprÃ¨s la ratification par tous les pays partenaires.